



Les Amis Cyclos Membrollais

## **CLUB SPORTIF MEMBROLLAIS CYCLOTOURISME**



FFCT Fédération Française de cyclotourisme  
Salle omnisports  
Rue de la Choisille  
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE  
France

---

**Présidente : Béatrice HOLVOET**  
9 allée des Acacias  
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE  
Tél : 02 47 53 55 32 ou 06 89 67 54 97  
Courriel : beatriceholvoet@orange.fr

**Secrétaire : Gilles BENARD**  
8 Rue du Moulin Moreau  
37390 CHARENTILLY  
Tél : 02 47 56 59 06 ou 06 85 50 02 65  
Courriel : g.benard@oberthur.com

---

Tours le, 5 avril 2012

Bonjour,

Voici le résumé de la réunion du 2 avril 2012

- Nous sommes ce soir 22 personnes à assister à la réunion mensuelle
- Toutes à Paris, le 15/16 septembre.

Selon le point fait au 17 mars, 2570 féminines sont inscrites, dont 242 de la région Centre. 6 féminines du club y sont inscrites. Une 1<sup>ère</sup> randonnée de préparation a lieu le 28 avril, RDV à la maison des sports.

- Randonnée Pékin - Londres.

Annie Proust, présidente du club de Descartes, fait partie de cette randonnée de 14 000 kms en 127 étapes, pour une arrivée prévue le 28 août.

- Proposition de sortie Versailles-Chambord le samedi 15 septembre 2012

- Tous les 2 ans, parcours de 216 kms organisé par les clubs FFCT de Versailles et Chambord, avec 3 contrôles ravitaillements intermédiaires,
- Coût de 15€ environ avec panier repas du midi (à l'organisation),
- Pour se déplacer, possibilité de louer un utilitaire 9 places avec attelage pour 300€, + carburant, (pour le déplacement La Membrolle-Versailles et Chambord-la Membrolle)
- Il y a pour le moment 3 + 1 personnes intéressées,
- Questions : **Merci aux personnes intéressées de se faire connaître rapidement**

- Bon retour sur le vélo de Jean Paul, après sa chute il y a 11 mois.

- Réunion sécurité CODEP, 24 mars

René et Germain ont assisté à la réunion « Sécurité » du Codep le 24 mars. Les principaux thèmes portaient sur les nouveaux panneaux «Tourne à droite à vélo et Tout droit », les angles morts, le double sens cyclable, le règlement type d'une manifestation FFCT, l'assurance fédérale. Le résumé réalisé par René se trouve en annexe de ce document.

- Sorties de mars

- 11 mars : Brevet des 50 kms, par l'UCT, 15 personnes du club
- 11 mars : La ronde des sangliers à Baugé (49), 3 personnes du club
- 24 mars : Brevet de 200 kms, à Mayenne, 2 personnes du club
- 25 mars : Brevet des 100 kms, par l'UCT, 13 personnes du club
- 31 mars : La Coulainaise, au Mans, 2 personnes du club
- 31 mars : Les Flandres, 4 personnes du club

- Programme :

- 8 avril : Brevet des Alpes Mancelles 55, 100,155 kms, Le Mans, 7h30
- 15 avril : Challenge du Centre à Pontlevoy (41), 60, 80, 90, 110 kms
- 21 avril : Brevet randonneur, 200 kms, Tours, palais des sports, 7h00
- 21 avril : Route des Monts à Tennie (72), 95, 180 kms, 7h30
- 22 avril : Randonnée entre Loire et Loir, à Monnaie, 22, 54, 69, 90 kms, **Gratuité**
- 29 avril : Randonnée du Lys, à Veigné, 50, 70, 90 kms
- 1 mai : Rayon Sarthois, la Chapelle Saint Aubin, 90, 160 kms
- 5 mai : Brevet randonneur, palais des sports de Tours, 300 kms
- 6 mai : 8<sup>ème</sup> journée de printemps, Perrusson, 55, 85, 110 kms

- Aide du club à un relais pedestre de 600 kms de Saint Médard en Forez

Nous avons répondu positivement à leur demande, Patrick s'est chargé du tracé de leur parcours dans la région, Daniel a vu avec la Mairie pour prêter les locaux du club de foot.

- Sortie Club à Pénestin

1 au 3 juin, 32 personnes inscrites, Patrick, Jacques et Michel ont fait le repérage du circuit en mars. Un parcours de 110 kms pour le samedi, et un autre de 50 kms pour le dimanche vont être tracés. Une réunion de bureau va être organisée en avril pour finaliser le projet, suivie d'une réunion avec les participants.

- Changement d'horaire le 22 avril, 8h00

- Prochaine réunion le 7 mai.

Amicalement

Gilles

## **Réunion dirigeants –sécurité du 24 mars 2012.**

**Réunion animée par Maurice Taillefer, instructeur fédéral.**

### **La tourne à droite à vélo et le tout droit.**

Nouvelle loi appliquée depuis le 12 janvier 2012, déjà mis en service dans certaines grandes villes. Attention ! Ces nouveaux panneaux ou feux ne donnent pas tous les droits aux cyclistes ! pour franchir le feu rouge, ils devront faire preuve de prudence et respecter la priorité accordée aux autres usagers, particulièrement les piétons. Ceci a pour but

de rendre plus simple la pratique et l'usage du vélo.

Deux types de signalisation seront possibles :

Soit le feu clignotant associé au feu tricolore ,

Soit le panneau placé sur le support du feu tricolore.

**Les angles morts.**

Un piège redoutable pour les cyclistes, surtout derrière un camion bus un semi remorque et un car. Le chauffeur ne voit pas certaines parties sur les côtés à l'avant.

3 m à droite 1 m à gauche et 1 m à l'avant.

Ne pas dépasser la remorque qui tourne à droite, ainsi que bus et car.

Quand vous doublez un de ces véhicules, regardez bien dans son rétro afin de voir si le chauffeur vous a bien vu.

La nuit, rester visible, ainsi par temps couvert. Feu blanc à l'avant rouge à l'arrière

Gilet haute visibilité, catadioptrés dans les roues : Rouge à l'arrière blanc à l'avant.

En 2010, 7 ou 8 cyclistes sont décédés.

### **Le double sens cyclable.**

Cela permet de remonter une rue à sens unique, dans la zone 30

Les vertus du double sens.

Cycliste et automobiliste roulent face à face et peuvent s'éviter, meilleure appréciation

On peut éviter les grands axes, les plus dangereux pour les cyclistes.

Les trajets sont plus courts et plus directs, ce qui favorise l'utilisation du vélo.

Lorsque la voie est suffisamment large, celle-ci est marquée au sol, sinon amorcée à l'entrée et à la sortie. Dans tout les cas, rester vigilant et courtois vis à vis des autres usagers.

Le double sens cyclable est très peu accidentogène.

### **Le règlement type d'une manifestation F F C T.**

Cette réglementation ne s'applique pas pour les sorties club.

Pour une manifestation F F C T, il fallait 20 participants, mais à partir du 8 Juin 2012

ce sera à partir de 50 participants pour la déclaration.

Réglementation générale des manifestations sportives non motorisées sur les voies ouvertes à la circulation publique, (arrêté du 28 février 2008).

Date et la nature de la manifestation, parcours détaillé sur fond de carte I.G.N.

Le nom des communes traversées, les horaires de début et fin de la manif, le nombre approximatif de participants, attestation d'assurance R.C.

Autorisation pour boisson alcoolisée, les délais de parcours seront calculés en fonction des moyennes horaires, de 12 km / H mini et de 28 km / H maxi pour la route.

Et de 2 à 15 pour les V.T.T.

A partir du 08 juin 2012 le signaleur devient assistant de parcours, (panneau avec décret à voir). Qui a pour but d'exécuter les injonctions et les consignes des organisateurs.

Remise d'une carte nominative, pour les mineurs une autorisation parentale ou un tuteur légal

Et pour le parcours un encadrement qualifié, (ex Père, mère, école de Cyclo).

Le port du casque est obligatoire pour les mineurs.

Pour les sorties club nous pouvons avoir un véhicule suiveur avec un Gyrophare jaune.

### **L'assurance fédérale (en fonction du temps restant).**

L'assurance fédérale et ses déclinaisons. Petit résumé récapitulatif de l'assurance.

Covoiturage : cette garantie ne se substitue pas à l'assurance du V.L obligatoire.

La responsabilité civile en tant que personne morale du club ou de la structure organisatrice de transport bénévole.

Petit rappel sur les différents braquets : Mini B. PB. PB+.GB.

Pour les non licenciés l'assurance multirisque M.M.A- G.MF- Groupama et autres ne garantissent pas toute activité sportive.

Responsabilité civile pour le local mis à disposition par la mairie.

Demander une décharge en recours à la mairie (en cas de problème fuite d'eau incendie).

Les clubs peuvent organiser une marche ou du ski de fond couvert par l'assurance.